



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 30 mars 2023  
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Date de la convocation  
24/03/2023

Date d'affichage  
04/04/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

**Procurations :**

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme MORETI Karine.  
Mme SALUZZO Joëlle a donné procuration à Mme COSTE Josiane.  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.  
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. COUSTON Rémy.  
Mme PILLOT Marion a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

**Secrétaire de séance :** Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1. Demandes de subventions  
DELIBERATION N° 2023-03-24

**OBJET :** SECURITE ROUTIERE – REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, le Maire.

La municipalité souhaite sécuriser les déplacements doux en aménageant des pistes cyclables.

La commune souhaite réaliser des aménagements cyclables sur la route du Puy et sur le chemin des Sablas.

Le projet est estimé à 47 580 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt d'aménager des pistes cyclables pour sécuriser les cyclistes et favoriser les déplacements doux,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière du Département au titre du produit des amendes de police.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation des aménagements cyclables susvisés.

SOLLICITE une aide financière du Département au titre du produit des amendes de police à hauteur de 40 % du montant de la dépense subventionnable (35 000 € HT).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

<b>COÛT DU PROJET</b>		
<b>Coût des travaux HT</b>		<b>47 580 €</b>
TVA	20,00%	9 516 €
<b>Coût TTC</b>		<b>57 096 €</b>

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

<b>1 Autofinancement</b>	<b>25%</b>	<b>8 750 €</b>
<b>2 Subventions d'équipement 75%</b>		
Département		
Produit des amendes de police	40% de la dépense subventionnable	14 000 €
Grand Avignon	35 % de la dépense subventionnable	12 250 €
<b>Total (2)</b>		<b>26 250 €</b>
<b>3 Emprunt</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>
<b>Total (1+2+ 3)</b>	<b>100%</b>	<b>35 000 €</b>

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU COÛT TOTAL HT

<b>Coût Total HT</b>		<b>47 580 €</b>
<b>Financement</b>		
Autofinancement	35,58 %	16 927 €
Département	29,42 %	14 000 €
Grand Avignon	35,00 %	16 653 €
Emprunt	0 %	0 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>47 580 €</b>

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

<b>VOIX POUR</b>	<b>VOIX CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
27	/	/

Le Maire,  
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/04/2023 de la publication le 04/04/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance  
Josiane COSTE